

# INFO LA PÊCHE

Vol. 2 • n° 9

Votre municipalité en bref

Juillet 2019

## CONSEIL DE JUIN, EN BREF



Le maire Guillaume Lamoureux a présenté, lors de la séance du Conseil municipal du lundi 3 juin 2019, les faits saillants du rapport financier 2018. Il est reproduit intégralement ci-après.

### Rapport du maire des faits saillants du rapport financier 2018 et du rapport du vérificateur externe

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, en cette séance ordinaire du conseil municipal du 3 juin 2019, il me fait plaisir de partager aux La Pêchois et La Pêchoises les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018, tel que vérifié par la

société de comptables professionnels agréés Dignard Ethier CPA inc.

L'exercice financier 2018 s'est soldé par un excédent de l'exercice de 501 471 \$, résultant de recettes se chiffrant à 14 704 030 \$, comparativement aux dépenses et affectations de 14 202 559 \$, tel qu'audité par le vérificateur externe. Une partie du surplus a été affecté à l'exercice 2019 et un solde de 136 029 \$ est toujours non affecté. À cet effet, certains redressements aux états financiers ont été faits par le vérificateur externe afin de se conformer au manuel de présentation de l'information financière, ce qui a eu un impact sur le surplus non affecté.

### Réalisations 2018

Sur les charges totales de plus de 14 M\$, 1,30 M\$ constituent des investissements en travaux routiers et un peu moins de 10 M\$ constituent des frais pour des obligations ou des quotes-parts non discutables :

- Quote-part de la MRC incluant la sécurité publique : 3,35 M\$
- Gestion des matières résiduelles : 1,40 M\$
- Gestion de la dette : 1,27 M\$
- Salaires incluant les charges sociales : 3,98 M\$

En 2018, la municipalité a installé deux plateformes sur la rive nord de la rivière La Pêche au parc des Fondateurs. Elle a également aménagé un 2<sup>e</sup> accès à la caserne William-Gonzalez afin de faciliter le déplacement des camions d'incendie. La municipalité s'est dotée d'un camion pour l'installation d'enseigne et de deux camionnettes pour les services des travaux publics et des incendies. La municipalité est aussi devenue propriétaire du Complexe sportif La Pêche. Cette acquisition auprès de la Coopérative de solidarité

de La Pêche s'était avérée nécessaire suite à l'adoption par la province du projet de loi 122.

Des travaux routiers ont notamment eu lieu sur les chemins Beurrerie, Prairie, de la Montagne, Lac Bernard, Wakefield Heights, Burnside, Sully, Butternut, Birch, Burnt Hill, Manoir, Lac Pike, Rivière, Geggio et des Sources.

Le conseil municipal devra considérer deux éléments ayant fait l'objet de recommandations par le vérificateur externe. Le premier élément est l'adoption d'une politique de capitalisation et de dépréciation des immobilisations. Cette politique pourra encadrer les pratiques de la municipalité en gestion des actifs et en matière de financement par emprunt. Le second élément est l'adoption d'une politique d'utilisation des sommes versées au Fond local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques impactées par l'opération des carrières et sablières. La politique pourra formaliser l'utilisation du Fonds en tenant compte, par exemple et sans s'y limiter, de la provenance des redevances, des chemins municipaux destinés au transit, ainsi que de l'état des chemins municipaux impactés par l'opération des carrières et sablières.

Selon le profil financier publié sur le site du Ministère des Affaires municipales et de l'habitation, le ratio d'endettement total net à long terme du 100 \$ de la richesse foncière uniformisée est de 0,49 \$, comparativement au ratio moyen de l'ensemble des municipalités de la MRC des Collines de l'Outaouais de 1,14 \$.

En conclusion, le rapport financier, au 31 décembre 2018, démontre que la municipalité est en bonne situation financière.

Guillaume Lamoureux,  
maire

Suite à la page 4



## Conseil municipal

- Guillaume Lamoureux**  
maire  
819 456-2161, poste 2270  
g.lamoureux@villelapeche.qc.ca
- Réjean Desjardins**  
quartier 1  
819 456-2590  
r.desjardins@villelapeche.qc.ca
- Michel Gervais**  
quartier 2  
819 456-3746  
m.gervais@villelapeche.qc.ca
- Francis Beausoleil**  
quartier 3  
819 360-9350  
f.beausoleil@villelapeche.qc.ca
- Carolane Larocque**  
quartier 4  
819 209-7338  
c.larocque@villelapeche.qc.ca
- Pamela Ross**  
quartier 5  
613 794-4778  
p.ross@villelapeche.qc.ca
- Claude Giroux**  
quartier 6  
819 459-1344  
c.giroux@villelapeche.qc.ca
- Richard Gervais**  
quartier 7  
819 635-2608  
r.gervais@villelapeche.qc.ca

## DES INFOS EN RAFALE...

### INSCRIPTIONS AU CAMP DE JOUR MUNICIPAL DURANT L'ÉTÉ

Veillez noter que pour les nouvelles inscriptions durant l'été, la Municipalité requiert un délai de trois jours ouvrables (donc au plus tard le mercredi pour le lundi suivant), afin de pouvoir gérer la transmission de l'information nécessaire à l'équipe d'animation.

### PLAN STRATÉGIQUE : RÉSULTATS DE LA SÉANCE DE CONSULTATION

La Municipalité a fait une synthèse des opinions partagées par les résidents durant

la soirée de consultation publique sur certains des objectifs du plan stratégique. Ce document synthèse est disponible pour consultation sur le site Web de la Municipalité sous Vie municipale – Projets en cours – La planification stratégique.

Merci de noter qu'il ne s'agit que d'une compilation des commentaires de citoyens et qu'elle n'engage pas la Municipalité.

### INONDATIONS 2019 – ZONE D'INTERVENTION SPÉCIALE

À la suite des inondations printanières, le gouvernement du Québec a adopté un

projet de décret visant à déclarer une zone d'intervention spéciale (ZIS) afin de favoriser une meilleure gestion des zones inondables. Au moment d'aller sous presse, des consultations publiques étaient en cours partout au Québec et se tenaient dans notre région le 4 juillet.

Pour rappel, les sinistrés ont jusqu'au **jeudi 8 août 2019** pour envoyer leur réclamation à la Direction du rétablissement. Accédez à toutes les informations utiles, dont la carte de la zone d'intervention spéciale et le projet de décret à partir de la page « Mesures d'urgences » sur notre site Web.



# MESSAGES DES SERVICES MUNICIPAUX



## FEUX DE CAMP EN SAISON ESTIVALE

La saison estivale du camping et du retour au chalet est arrivée. Avant de faire un feu de camp, veuillez prendre connaissance du règlement municipal 16-RM-05.

- L'horaire de brûlage pour les jours de la semaine est de 18 h à 1 h et les fins de semaines et jours fériés de 8 h à 1 h;
- La dimension du feu doit être un mètre sur un mètre;
- Le feu doit être situé à quinze (15) mètres (50 pi) des lignes de propriété;
- Le feu doit être situé à quinze (15) mètres (50 pi) de tout bâtiment ou de réservoirs de combustible.
- Le feu doit avoir un dégagement de dix (10) mètres (33 pieds) de tous matériaux combustibles;
- Le feu doit être sous la surveillance continue d'une personne qui a la capacité d'intervenir jusqu'à son extinction complète;
- Un moyen d'extinction rapide doit être accessible à l'intérieur d'un rayon de dix (10) mètres (33 pi) du feu.
- Assurez-vous qu'il n'y a pas d'interdiction de brûlage émis par la SOPFEU en vérifiant sur le site internet <http://www.sopfeu.qc.ca> ou par téléphone au 1 800 463-3389.

Si vous êtes sur un terrain de camping, assurez-vous de respecter le règlement de brûlage émis sur place par les propriétaires du site.

Cinq étapes à suivre pour faire un feu de façon sécuritaire :

1. Préparez un endroit dégagé sur un sol minéral ne contenant aucune matière combustible (feuilles, herbe ou autre).
2. Allumez un feu d'une dimension maximale d'un mètre sur un mètre.
3. Surveillez en tout temps et ayez toujours de l'eau à proximité
4. Éteignez en arrosant abondamment et en mélangeant les braises.
5. Vérifiez qu'il n'y a aucune source de chaleur en touchant les cendres.

*Le service des incendies*

## GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Juillet 2019						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Août 2019						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

### ORDURES

### ORDURES ET RECYCLAGE

### ORDURES ET RDD

### AUCUNE COLLECTE

(reportée au jour ouvrable suivant pour tous les secteurs).



Veuillez noter que du 1er juin au 13 septembre 2019, les ordures ménagères seront collectées à chaque semaine!

## INTÉRESSÉ(E) À VOUS IMPLIQUER AU SEIN DES NOUVELLES COMMISSIONS MUNICIPALES?

Dans le résumé du conseil du mois de juin, nous vous annonçons la mise sur pied de la commission agricole et de la commission loisirs. Ces deux commissions orientées vers les citoyens sont destinées à consulter ces derniers sur des politiques, des propositions de cadre législatif, des dossiers particuliers, et la mise en place de programmes, etc. Les organismes communautaires et les parties prenantes seront aussi appelés à se joindre à la commission loisirs. Elles seront donc composées de membres élus et d'une majorité de membres citoyens qui se réuniront au moins trois ou quatre fois par an.

Si l'une de ces commissions vous intéresse, restez à l'affût des appels à candidatures qui seront prochainement diffusés sur nos plateformes de communication. À venir dès la rentrée, en septembre!

Inscrivez-vous à notre infolettre électronique pour rester au fait de l'actualité municipale. Rendez-vous sur la page d'accueil du site web municipal et défilez vers le bas pour accéder au formulaire d'inscription.

*La direction générale*

## VOS PLUS BELLES IMAGES DE LA PÊCHE ILLUSTRANT LE CALENDRIER MUNICIPAL 2020, ÇA VOUS DIT?



La Municipalité lance un concours de photographies amateur afin d'illustrer son calendrier annuel 2020. Vous êtes invités à nous faire parvenir vos plus belles photos représentant les saisons, les quartiers, les événements qui font bouger notre municipalité.

Un comité de sélection choisira 12 photos parmi celles reçues pour illustrer chaque mois de l'année. Les photos doivent :

- Être de bonne qualité;
- Être en format paysage (horizontale) et en version numérique;
- Avoir été prises sur le territoire de la municipalité;
- Être accompagnées d'un consentement écrit de publication des personnes qui y figurent si celles-ci sont distinctement identifiables. Un formulaire de consentement est disponible sur le site Web municipal, sous Services municipaux – Communications – Calendrier.

### Comment nous faire parvenir vos photos ?

Envoyez-nous vos photos par courriel à l'adresse [communications@villelapeche.qc.ca](mailto:communications@villelapeche.qc.ca) en prenant le soin d'inscrire votre nom, le lieu où la photo a été prise et la date avant le vendredi 8 novembre 2019.

En participant au concours, chaque photographe consent à céder les droits de reproduction et de publication à la Municipalité. En retour, la Municipalité s'engage à lui en donner le crédit en mentionnant son nom sur la photo publiée. Tous les détails sont disponibles sur le site Web municipal, sous Services municipaux – Communications – Calendrier.

De plus, cette année, le calendrier 2020 innove : il inclura des mémos utiles qui vous accompagneront tout au long de l'année. Alors, à vos appareils photos!

*Le Service des communications*

## UNE URGENCE SUR LES ROUTES EN DEHORS DES HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU?

En dehors des heures d'ouverture du bureau municipal, toute situation indiquant un risque pour la sécurité des personnes sur les routes doit être signalée au 911.

Exemples d'urgences pour lesquelles appeler le 911 :

- Arbre tombé sur un chemin,
- Chevreuil mort sur la route (qui entrave la circulation des véhicules),
- Route endommagée à la suite d'une pluie diluvienne, effondrement, érosion majeure,
- Route glacée.

## PRÉSENCE D'ANIMAUX SUR LES ROUTES PROVINCIALES

Pour signaler un incident ou la présence de carcasses d'animaux sur le réseau routier provincial (route Principale et chemin Edelweiss, notamment), veuillez contacter le ministère des Transports du Québec (MTQ) au 511, option 2, ou utilisez le formulaire en ligne à l'adresse [transports.gouv.qc.ca](http://transports.gouv.qc.ca), rubrique « Nous joindre ».

*Le Service des travaux publics*

## PAIEMENT DES TROIS DERNIERS COUPONS DE TAXES

Les dates d'échéance pour le paiement des trois derniers coupons de taxes sont le **6 août**, le **6 septembre** et le **10 octobre**, respectivement. Selon les articles 6 et 7 du règlement 18-760 - Taux de taxe foncière et de cueillette des ordures, lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu (selon les dates des coupons joints à votre facture), le solde entier du compte devient alors exigible. À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, le solde impayé porte intérêt au taux annuel de quatorze pour cent (14%).

Si vous n'avez pas reçu votre compte ou que vous avez déménagé, communiquez avec nous au 819 456-2161, poste 2221 ou à [reception@villelapeche.qc.ca](mailto:reception@villelapeche.qc.ca).

*Le Service des finances et de la taxation*

# BABILLARD MUNICIPAL



## Encan annuel et vente de livres – Association Youth Welfare de Rupert

**Le dimanche 11 août 2019**

Encanteur: Revel Stewart

Les articles seront disponibles pour inspection dans la grande salle dès 9h et l'enchère débutera à 9h30. Les objets singuliers seront offerts à compter de 13 h. Pour en savoir plus sur ces articles, consultez notre page Facebook juste avant la date de l'encan. Cette vente de charité se distingue par son offre exceptionnelle d'articles ménagers, de vaisselle, d'antiquités, d'outils et de meubles. La vente de livres, organisée par la bibliothèque et brocante de Rupert, vous offre l'occasion d'acquérir des romans, des livres de fiction, des livres pour enfants, des livres français et bien plus, pour aussi peu que vingt-cinq cents.

### Des rafraîchissements seront servis à la cantine.

Nous acceptons les dons de petits articles jusqu'au mercredi 31 juillet, en tout temps, à l'entrée de la bibliothèque (24, chemin Shouldice). Nous pourrions prendre les articles volumineux le jeudi 8 août de 19h à 21 h. Nous serions reconnaissants aussi aux bénévoles de nous aider à monter les articles dans la salle.

## Pétanque - Club d'âge d'or Les Bons Amis

Le Club d'âge d'or Les Bons Amis est heureux de vous apprendre que la saison de pétanque est bien amorcée depuis le 30 mai au centre communautaire de Sainte-Cécile-de-Masham. Nous avons un nombre sans précédent de participants cette saison et nous jouons tous les jeudis soir jusqu'à la fin d'août. Venez nous voir. Nous organisons aussi une sortie pour la journée des aînés au Festival Western de St-Tite les 9 et 10 septembre; appelez Liette Faubert au 819 456-3440.

## 67<sup>e</sup> Fête champêtre annuelle de l'hôpital Mémorial de Wakefield

Le samedi 21 juillet de 13h à 16 h, au jardin de l'auberge Les Trois Érables, 801, chemin Riverside (Wakefield). Venez prendre le thé et dégustez des sandwichs et des pâtisseries avec nous dans un lieu enchanteur. Savourez un cocktail rafraîchissant tout en écoutant des musiciens sur place. Il y aura des prix à gagner, du maquillage et un jeu de pêche pour les enfants. Garez votre voiture à Vorlage et utilisez le service de navette gratuit. Entrée: contribution volontaire. Tous les profits seront versés à la Fondation de santé des Collines en aide à l'hôpital Mémorial de Wakefield. Pour tout autre renseignement ou pour faire un don ou offrir vos services bénévoles, veuillez appeler Jane au 819 503-5016.

## Sentiers Wakefield Trails

Si vous êtes récemment retraité (ou même depuis un certain temps) et que vous souhaitez faire un peu d'exercice en bonne compagnie, tout en vous familiarisant avec les sentiers à Wakefield et aux alentours, rendez-vous sur notre site Web: [Sentierswakefieldtrails.ca](http://Sentierswakefieldtrails.ca)  
Au plaisir de rencontrer de nouveaux compagnons de marche et de randonnée!  
Ken Bouchard, président, Sentiers Wakefield Trails.

## Le Carrousel de la GRC

**Quand:** le 22 septembre, de 13h30 à 16h00

**Où:** 24, chemin Shouldice, La Pêche (Rupert)

**Coût:** 10\$; gratuit pour les enfants de 12 ans et moins

Cette activité est organisée en partenariat avec l'association Youth Welfare de Rupert, l'association Gatineau Valley Horse and Cattle et la Municipalité de La Pêche.

## Billets disponibles aux endroits suivants :

IGA Famille Charles (Cantley, Gatineau, Tulip Valley), Chelsea Freshmart (Chelsea), Épicerie Francine & Denis (East Aldfield), Librairie du soleil (Hull), Restaurant Malyvia (Lac-des-Loups), magasin général (Wakefield), Magasin Général La Pêche (Lascelles), Épicerie Brennan's Hill (Low), Boucherie M S (Masham), J.B. McClelland & Sons (Poltimore), Les Serres Bourgeon Greenhouses (Rupert), bibliothèque Rupert, End of the Line (Wakefield), Dépanneur Bonne-Heure (Wakefield)

## Théâtre Wakefield

Une semaine seulement: du 15 au 19 juillet

Au cours de ces cinq jours, les jeunes réaliseront leur propre pièce de théâtre et la présenteront en public le dernier jour. Ce programme d'activités a été conçu pour permettre aux jeunes de développer leur créativité dans un environnement sécuritaire et enrichissant au moyen de jeux, d'ateliers, d'exercices d'improvisation, de création de costumes et de décors, etc.

Le thème de la pièce reflétera l'expérience des participants en tant que membres de la collectivité et puisera dans les histoires révélant les faits de notre passé, tout en reconnaissant les gens qui sont source d'inspiration pour leur communauté et des lieux d'importance spécifiques. Les activités du camp seront focalisées ainsi qu'amusantes et il y aura aussi des périodes de jeu en plein air (peut-être même un après-midi de baignade!)

## Le Marché de Wakefield: du 18 mai au 19 octobre cette année

Le Marché de Wakefield offre un assortiment d'aliments, d'objets d'art et d'artisanat locaux. Nous vendons seulement ce que nous produisons. De la viande, des légumes, des aliments préparés chauds, du cidre, du sirop d'érable, du miel, des fleurs, des fruits, des produits de soins corporels, ainsi qu'une gamme d'objets d'art et d'artisanat provenant de la région. Différents musiciens de la région y jouent chaque semaine. Venez nous rejoindre au Centre Wakefield La Pêche chaque samedi, de 9h à 13h. Pour de plus amples informations: [www.marchewakefieldmarket.ca](http://www.marchewakefieldmarket.ca).

## Association du lac Sinclair

### Station Lavage de bateau:

Espèces aquatiques envahissantes – Lavage de bateaux à compter du 17 mai jusqu'au 14 octobre. Si vous êtes en route vers le Lac Sinclair ou un lac environnant avec un bateau sur une remorque ou tout autre type d'embarcation, n'oubliez pas de vous arrêter au stationnement du Centre communautaire Ste-Sophie d'Aldfield et d'utiliser la laveuse à pression pour laver votre embarcation et votre remorque avant de la lancer dans le lac Sinclair ou dans un lac environnant.

## AGA – Association du Lac-Sinclair

Tous les résidents du lac Sinclair sont invités à assister à l'assemblée générale annuelle le samedi 6 juillet prochain. Nous présenterons les activités réalisées pendant la dernière année, expliquerons notre rapport financier annuel et présenterons les événements à venir. Nous vous accueillons au Centre communautaire Ste-Sophie d'Aldfield dès 10 h.

## Tournoi de pêche annuel

Le dimanche 4 août, l'Association du lac Sinclair tiendra son tournoi de pêche annuel. Cette activité s'adresse à tous les membres du lac Sinclair seulement (incluant les membres de leur famille) et leurs invités (5\$). Plusieurs prix seront décernés et nous pourrions être honorés de la visite de notre

député de Pontiac, Will Amos. À ne pas manquer!

## Vélo-dimanche une activité estivale agréable!

En partenariat avec la Municipalité de Chelsea, nous offrons un parcours d'environ 12 km sur le chemin de la Rivière, avec circulation automobile réduite\* et patrouilleurs à vélo pour des randonnées sécuritaires. Ce parcours est offert tous les dimanches à partir du 2 juin, de 9h à 14 h, et jusqu'au dimanche de l'Action de Grâce, le 13 octobre prochain. Le parcours est situé entre l'intersection de la route 105 et du chemin de la Rivière et le sympathique secteur de Wakefield. Profitez des magnifiques panoramas qu'offre ce parcours pour faire de belles et agréables randonnées à vélo, en famille et entre amis.

\* Les automobilistes se rendant aux activités du Club Cascades, au Tour des Artistes ou toute autre activité se trouvant sur le parcours, sont priés de redoubler de prudence en partageant courtoisement la route avec les cyclistes et les marcheurs

## Le Centre patrimonial de la maison Fairbairn

La maison Fairbairn est maintenant ouverte tous les jours de 9 h à 17 h pour la saison estivale. Venez voir une exposition sur l'alimentation et l'agriculture intitulée «D'où proviennent nos aliments?» et admirez les beaux tableaux créés par l'artiste en collage Alyson Champ sur le thème des animaux d'élevage rares ou en voie de disparition.

Dans le cadre de la programmation d'Histoire vivante les dimanches, venez apprendre sur la vie des abeilles le 14 juillet et sur les plantes médicinales algonquines le 21 juillet. Consultez le site web pour plus d'information. De l'animation pour toute la famille! Participez à la programmation d'histoire vivante destinée aux enfants, les lundis, mercredis et vendredis à 10 h 30. Ne manquez pas le programme des lundis musicaux qui met en vedette les artistes de la région tous les lundis soirs sur la grande scène au ciel ouvert à 18 h 30. Le programme est disponible en ligne. Vous pouvez aussi nous suivre sur Facebook: @maisonfairbairnhouse ou Fairbairn.ca  
Fairbairn, votre histoire, votre musée!

## Location du pont couvert de Wakefield

Durant les mois d'été, vous pouvez louer le pont couvert de Wakefield au jour, pour un mariage. Pour tout renseignements concernant la location du pont, veuillez communiquer avec le centre Fairbairn au 819 778-3382, ou par courriel à [info@fairbairn.ca](mailto:info@fairbairn.ca) ou visitez [www.yourfairbairnwedding.ca](http://www.yourfairbairnwedding.ca)

## Directives pour les annonces

Pour annoncer les activités de votre organisme, veuillez envoyer votre texte dans un fichier Word à l'adresse [bulletin@villelapeche.qc.ca](mailto:bulletin@villelapeche.qc.ca), présenté si possible comme suit :

### Titre de l'événement

(2-3 lignes présentant l'événement)

**Quand :** xxx **Où :** xxx **Coût :** xxx

**Renseignements :** personne-ressource et numéro de téléphone et (ou) adresse courriel, site Web (s'il y a lieu)

Veillez noter que les textes seront acceptés selon le principe du **premier arrivé, premier servi**. SVP respecter une limite de 3 annonces maximum par organisme pour donner la chance à tous. Les annonces d'événements et d'activités auront priorité sur les autres types d'annonce.

### Prochaines tombées :

**Août :** 18 juil., **Sept. :** 15 août; **Oct. :** 12 sept.; **Nov. :** 17 oct.; **Déc. :** 14 nov.



## CONSEIL DE JUIN, EN BREF

**Dépôt du projet de règlement 19-790 modifiant le règlement 18-771 relatif à la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement, des véhicules-outils**

Le projet de règlement 19-790 est déposé pour modifier le règlement 18-771 relatif à la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement, des véhicules-outils afin d'assurer la protection du réseau routier, la sécurité des citoyens et la tranquillité des secteurs résidentiels.

Un avis de motion a été déposé lors de la séance du conseil du 21 mai. L'adoption du projet de règlement est prévue lors d'une prochaine séance du conseil.

### Achat d'un rouleau compacteur usagé pour asphalte

Lors de la séance ordinaire du 1er avril dernier, le conseil municipal a adopté le règlement d'emprunt 19-786 pour des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 900 000 \$. La Municipalité a procédé à un appel d'offres pour l'achat d'un rouleau compacteur usagé pour asphalte pour ses travaux routiers. Cet équipement sera affecté au règlement d'emprunt.

**Adoption – règlement 19-788 modifiant le règlement régissant l'émission des permis et certificats n° 06-486 (certificat d'occupation – location de courte durée)**

Lors de la séance ordinaire du 3 juin 2019, un avis de motion ainsi que le projet de règlement 19-788 ont été déposés. Ce projet de règlement vise à spécifier les conditions préalables à l'émission d'un certificat d'occupation pour un usage de location à courte durée.

Lors de la séance extraordinaire du 25 juin 2019, le règlement a été adopté.

Du fait que ce règlement n'a pas à être soumis à la procédure d'approbation référendaire, il entrera en vigueur dès la publication d'un avis public de son adoption au début du mois de juillet 2019 (voir avis public ci-bas).

### Avis de motion – règlement 19-791 – limite de vitesse dans les quartiers résidentiels

Un avis de motion ainsi que le projet de règlement 19-791 ont été déposés. Ce projet de règlement vise à fixer la limite de vitesse dans les quartiers résidentiels. L'adoption de ce projet de règlement est prévue à une date ultérieure.

**Adoption du règlement 19-787 modifiant le règlement de zonage 03-429 (location de courte durée)**

À la suite de l'adoption du second projet de règlement lors de l'assemblée du 6 mai 2019, aucune demande valide n'a été reçue dans les délais prescrits par la Loi pour que l'une ou l'autre des dispositions du règlement 19-787 soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter. Étant donné que l'avis de motion a été déposé lors de la séance du conseil du 1er avril dernier, le conseil municipal adopte donc le règlement 19-787 modifiant le règlement de zonage no 03-429 tel qu'amendé pour régler la location de courte durée sur l'ensemble du territoire.

Après avoir soumis ledit règlement à la procédure d'approbation référendaire prévue par la Loi, il est considéré comme approuvé par les personnes habiles à voter. Il entrera en vigueur après réception du certificat de conformité au Schéma d'aménagement révisé de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, à la date qui y est indiquée (voir avis public ci-bas).

## INFOS TRAVAUX

- **Chemin des Érables - Semaines du 2 au 5 juillet et du 8 au 12 juillet**

Sur le chemin des Érables, près du 916, chemin des Érables (Les serres Bourgeons), les travaux débiteront au courant de la semaine du 2 juillet. La circulation se fera en alternance et le pavage du chemin sera fait à une date ultérieure.

- **Chemin de la Batteuse - semaines du 15 et du 22 juillet**
- **Chemin Mahon Sud - semaine du 29 juillet**



Municipalité de La Pêche  
1, route Principale Ouest  
La Pêche (Québec) J0X 2W0

### AVIS DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 19-788, MODIFIANT LE RÈGLEMENT RÉGISSANT L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS NO. 06-486

#### Avis public est donné par le soussigné de ce qui suit :

1. Lors d'une session extraordinaire tenue le 25 juin 2019, le conseil de la Municipalité de La Pêche a adopté le règlement 19-788, modifiant le règlement 06-486 régissant l'émission des permis et certificats, dans le but de spécifier les conditions préalables à l'émission d'un certificat d'occupation pour un usage de location de courte durée.
2. Ledit règlement est entré en vigueur le 3 juillet 2019, soit le jour de sa publication, conformément à la Loi.
3. Le règlement de modification numéro 19-788 peut être consulté au bureau de la Municipalité de La Pêche, au 1 rue Principale Ouest à La Pêche, durant les heures normales de bureau soit : le lundi, le mardi et le vendredi de 8:30 h à 16 h, et le mercredi et le jeudi de 8 h 30 à 18 h.

Il peut également être consulté sur le site Web de la Municipalité au [www.villelapeche.qc.ca](http://www.villelapeche.qc.ca).

**DONNÉ À LA PÊCHE, CE 3<sup>ème</sup> jour de juillet 2019**

*Sylvie Loubier*

Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe



Municipalité de La Pêche  
1, route Principale Ouest  
La Pêche (Québec) J0X 2W0

### AVIS DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 19-787, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 03-429 TEL QU'AMENDÉ (D'ENCADREMENT DE LA LOCATION DE COURTE DURÉE)

#### Avis public est donné par le soussigné de ce qui suit:

1. Lors de la session régulière du 3 juin 2019, le conseil de la Municipalité de La Pêche a adopté le règlement numéro 19-787, modifiant le règlement de zonage numéro 03-429 tel qu'amendé, dans le but d'encadrer la location de courte durée.
2. Ledit règlement a été transmis à la MRC des Collines-de-l'Outaouais pour fins de conformité au schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire l'accompagnant.
3. Le secrétaire trésorier de la MRC des Collines-de-l'Outaouais a émis, le 21 juin 2019 un certificat de conformité à l'effet que ledit règlement est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC des Collines-de-l'Outaouais ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire l'accompagnant.
4. Ledit règlement est entré en vigueur le 21 juin 2019, soit à la date d'émission du certificat de conformité.
5. Le règlement de modification numéro 19-787 peut être consulté au bureau de la Municipalité de La Pêche, au 1 rue Principale Ouest à La Pêche, durant les heures normales de bureau soit : le lundi, le mardi et le vendredi de 8:30 h à 16 h, et le mercredi et le jeudi de 8 h 30 à 18 h.

Il peut également être consulté sur le site Web de la Municipalité au [www.villelapeche.qc.ca](http://www.villelapeche.qc.ca).

**DONNÉ À LA PÊCHE, CE 3<sup>ème</sup> jour de juillet 2019**

*Sylvie Loubier*

Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe